

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 1er mars 1944.

Le Comité spécial de la sécurité sociale se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de l'hon. Cyrus Macmillan.

Le PRÉSIDENT: Ce matin, nous entendrons une déclaration du ministre des Pensions et de la Santé nationale, l'hon. M. Mackenzie.

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur le président et messieurs, je tiens à remercier le Comité de la courtoisie qu'il me témoigne en me permettant d'être son premier témoin cette année, comme je l'ai été l'an dernier. Si vous voulez avoir l'amabilité de vous référer au rapport que vous avez présenté à la Chambre au cours de la dernière session, vous y trouverez votre recommandation au sujet d'une loi sur l'aptitude physique, loi qui a été adoptée par la Chambre. J'ai simplement voulu mentionner cela incidemment avant d'aborder l'examen du bill principal de l'assurance-santé. Cette loi a été mise en vigueur par proclamation. Elle a été promulguée le 1er novembre dernier, et il y a deux ou trois semaines nous étions organisés et nous avons maintenant un représentant de chaque province dans le Conseil national de l'aptitude physique. Voici les noms de ces représentants:

W. A. Wellband, de Regina, Saskatchewan.

Arthur A. Burrige, de Hamilton, Ontario.

Le Dr Jules Gilbert, de Québec, P.Q.

Jerry Mathison, de Vancouver, C.-B.

Joe H. Ross, de Calgary, Alberta.

Le Dr W. C. Ross, de Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Minot Brewer, de Fredericton, Nouveau-Brunswick.

R. Wray Youmans, de Winnipeg, Manitoba.

Le major Ian Eisenhardt, d'Ottawa, directeur national de l'aptitude physique.

Cinq provinces participent au projet et deux autres songent à emboîter le pas. L'Ontario n'a pas encore signifié son intention d'y adhérer.

A présent, je voudrais examiner brièvement avec vous les changements que nous opérons. Vous vous souviendrez sans doute que votre rapport recommandait l'adoption des principes du bill de l'assurance-santé de l'an dernier, mais qu'il formulait certaines recommandations, dont je parlerai au cours de mon bref exposé.

L'honorable Cyrus Macmillan, président du Comité spécial de la sécurité sociale, a présenté à la Chambre des communes, le vendredi 23 juillet 1943, le quatrième rapport du Comité spécial de la sécurité sociale. Ce rapport contenait entre autres les recommandations suivantes, qui se rapportent à l'avant-projet de loi sur l'assurance-santé que j'ai présenté au Comité le 16 mars 1943.

1. Il faudrait fournir aux provinces, avant que le bill soit approuvé ou qu'il en soit fait rapport à la Chambre après modification, des renseignements détaillés sur les dispositions qu'il contient.
2. En vue de fournir ces renseignements, les fonctionnaires compétents des ministères intéressés devraient recevoir instructions de se rendre auprès des autorités provinciales pour les renseigner sur tous les détails du projet de loi.